

Ordre et improvisation

Bernard, puisque je ne peux pas venir au débat parigot sur l'impro mais que néanmoins j'y ai pensé, voici plus bas ma version technocratico administrative de poser la question.. Pour autant, elle n'est pas négligeable car aujourd'hui dans le système d'attribution des subventions publiques, aucun acteur culturel n'échappe à la nécessité de faire des projets où l'improvisation est interdite !! il faut que le projet culturel soit bien défini. (application des directives européennes, retranscrites dans une circulaire fillon!!)

j'ai donc parlé de «décérébration sans le savoir» des acteurs culturels qui vendent le contraire de ce qu'ils devraient faire en affirmant qu'ils sont des vrais professionnels, compétents, réalisant des projets bien déterminés et de «bonne» qualité certifiée , comme n'importe quel vendeur de yaourts ou de voitures !

C'est presque amusant.. je publie ça bientôt dans un long article de 80 pages sur «culture et développement durable» qui veut expliquer que les acteurs ont un choix politique à faire : soit ils vendent des services artistiques «clairs», «précis» et «bien définis», et sont des offreurs d'un secteur économique, condamnés à l'éthique de la rentabilité, (des marchands)! soit ils établissent des relations de personnes à personnes mais doivent alors respecter l'éthique de la dignité.

Dans les dernières pages d'Alain Renaut « Quelle éthique pour nos démocraties », tu trouveras cette phrase très lubatienne : « respecter la dignité » c'est respecter la dignité humaine, la dignité d'un être dont la seule particularité est de pouvoir exiger de lui-même de ne pas se réduire à aucune des particularités qui peuvent le définir »

et en conclusion... « pour nous aider l'un l'autre à ne pas être ce que nous sommes ou ce que l'on fait de nous!! » (faut dire qu'alain Renaut adore Glissant)

Conséquence : la dignité humaine, c'est la capacité qu'apporte l'impro de ne pas être ce que je devrais être : pas prévu à l'avance : l'arrachement !

Les jazziers sont donc au coeur de la dignité humaine, pensée comme capacité de ne pas être réduit à une «chose déterminée» par les autres.

Te voilà sauvé par les droits de l'homme ! (article 1 : «les être humains naissent libres et égaux en dignité et en droits !!) l'impro c'est donc l'humain dans son universalité ! !!cqfd!

Bon débat
amitiés
JML

Extrait de mon article sur culture et développement durable :

2) La deuxième raison est pragmatique et concerne l'effet de « quasi -décérébration » que la technique administrative impose aux demandeurs culturels d'argent public. A dire vrai, cet effet pervers n'est pas apparent au premier regard. Il se voit uniquement dans un détail technique découlant du pouvoir suprême de l'éthique de la rentabilité. Soyons un instant attentif : je l'ai dit, la règle universelle est la concurrence ; ce qui nécessite de bien compter. Il faut savoir ce que l'on vend et ce que l'on achète avec précision, sous peine de faillite. C'est la même chose pour la collectivité publique qui crée un service d'intérêt économique général : elle accorde de l'argent public pour une mission qui ne doit pas fausser la concurrence. Elle doit le prouver à chaque instant par des chiffres et des arguments précis. Logique et nécessaire : l'oeil de l'éthique de la rentabilité est fixé sur elle et exige que l'argent public ne soit qu'une compensation justifiable à tout moment. La Commission affirme ainsi comme premier critère issu de l'arrêt Altmark : « Premièrement, l'entreprise bénéficiaire doit effectivement être chargée de l'exécution d'obligations de service public, et ces obligations doivent être clairement définies ».1

Conséquence, dont les acteurs artistiques ressentent si souvent le malaise : le projet artistique et culturel doit être « clair », « précis », « parfaitement bien déterminé ». D'ailleurs, les professionnels de la culture ont compris le message : ils indiquent le nombre de jours du festival, les lieux où il se déroule, le nombre de musiciens ou de tableaux, les frais de déplacement et les cachets, le nombre de clients. Tout y passe pour que le produit (public ou privé) soit clairement identifié comme produit du monde réel !

Je pourrais dire qu'il y a, là, une évidence, mais je ne peux m'en satisfaire. En effet, si le service présenté au public se veut artistique, il ne peut pas être clairement défini, où alors, c'est que les artistes ont une maîtrise parfaite des effets qu'ils vont produire sur l'imaginaire des personnes présentes ! Un projet de « création artistique » « précis » et « bien déterminé » à l'avance ne peut pas, en terme éthique, être un projet de création !

De même, si le projet se prétend « culturel », c'est qu'il s'affronte aux intersubjectivités entre les êtres humains et comme l'énonce Glissant, il est alors dans une nécessaire « opacité » : « la part d'opacité aménagée entre l'autre et moi mutuellement consentie (ce n'est pas un apartheid) agrandit sa liberté, confirme aussi mon libre choix, dans une relation de pur partage, où l'échange et découverte et respect sont infinis, allant de soi. »2!

Il reste que les acteurs culturels ne veulent pas prendre de risque avec l'incertitude, le flou et cette opacité de la relation « culturelle ». Ils finissent, eux mêmes, par revendiquer la précision que leur donne leur professionnalisme : ils vendent des projets bien organisés, bien ficelés, bien calibrés aux normes professionnelles, sans improvisation , (« clairs et précis » comme le veut la règle). Par là, ils se placent eux-mêmes sur le terrain où les attend l'éthique de la rentabilité ! Ils acceptent d'être considérés comme n'importe quels autres services ordinaires aux consommateurs ! Il ne leur manque que la « date de péremption » à afficher sur leurs « créations artistiques », pourtant fantasmées comme universelles !

1 Voir guide point 3.2.1

2 Voir Edouard Glissant : « Philosophie de la relation » page 69 NRF 2009.